

ARRETE MUNICIPAL n° AP 2025.009

Objet :
Mise en place d'un panneau stop
Route de sales

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L.111-1, L.131-1, L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.110-1, R.110-2, 411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25, R.415-6
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-intersections et régime de priorité- approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,
- ♦ Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour formé par la route de la côte et l'impasse de la côte

ARRÊTE

Article 1 :

Au carrefour formé par la route de sales et la route du stade, la circulation est réglementée comme suit :

Les usagers circulant sur la route de sales, devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux usagers qui circulent sur la route du stade, considérée comme voie prioritaire.

Article 2 :

La signalisation sera assurée par la pose d'un panneau réglementaire de type AB4 par les services techniques de la commune ainsi que par un marquage au sol.

Un miroir « routier » sera également mis en place pour la sécurisation du carrefour.

Les dispositions prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur le Préfet de la Haute Savoie,
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 14.08.2025

Le Maire
Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

